

Adresse postale : av. Roosevelt 50 bte 182
1050 BRUXELLES

Localisation : av. Buyl 125 – Ixelles

Tél. 02.650.20.19 – Fax : 02.650.42.22

E-mail : sipp@admin.ulb.ac.be

Site Web : <http://www.ulb.ac.be/sipp>

Les déchets biologiques doivent être conditionnés dans des fûts rigides jaunes disponibles auprès du SIPP ou du Département des Infrastructures de votre campus.

Dans la chaîne de leurs traitements, les fûts suivent de nombreuses manipulations. Il est donc primordial de respecter les consignes ci-après.

Conditionnement :

- le poids maximum par fût est limité à 15 kg afin d'en permettre la manutention.
- pas de souillure externe
- les liquides doivent être placés dans des récipients hermétiques
- les animaux doivent être congelés
- le couvercle sera scellé correctement
- sur la face latérale disponible du fût doit être apposée l'étiquette réglementaire sur laquelle figureront obligatoirement les données suivantes :
 - ULB
 - Campus
 - Nom du service
 - Date du dépôt
- les fûts jaunes ne peuvent en aucun cas contenir des résidus ou produits chimiques. En cas de mélange le risque prédominant est pris en compte.
- Le dépôt des fûts rigides jaunes pleins est fait par le producteur de déchets dans les locaux spécifiques.

U.L.B. - S.I.P.P.

Mai 2013
